

Xavier MARAND

Secrétaire général adjoint du SNES-FSU

Valérie HERAUT Olivier RALUY

Secrétaires de catégorie CPE du SNES-FSU

à

Madame Najat VALLAUD-BELKACEM Ministre de l'Éducation Nationale 110 rue de Grenelle 75007 PARIS

Paris, le 24 Mai 2016

Objet: Les CPE réunis lors de leur 3ème rencontre nationale organisée par le SNES-FSU le 24 mai 2016 à Paris s'adressent à Madame Vallaud-Belkacem

Madame la Ministre,

Vous venez de dresser le 2 mai dernier ce que vous avez appelé un premier bilan de la refondation de l'école devant la communauté éducative et plus particulièrement devant la presse. Assigner à l'école une nouvelle ambition démocratique comme vous le faites engage les responsables politiques de notre pays et tous les acteurs du système éducatif. C'est la réponse au défi social majeur dont nous mesurons quotidiennement l'urgence avec nos équipes de vie scolaire. La jeunesse est enjointe de toutes parts à « s'engager » au nom d'une adhésion à des valeurs de la République qu'elle éprouve peu. Quelle place notre société avec son École lui fait-elle ? Nous avons tenté d'esquisser quelques réponses à cette question lors de cette rencontre au caractère à la fois professionnel et syndical grâce à l'apport d'universitaires.

Les signes d'un puissant « besoin d'école » sont aujourd'hui manifestes : investissement accru des familles dans les scolarités, co-éducation, extension graduelle du taux de scolarisation des plus de 17 ans... Répondre à ces attentes, c'est se donner pour objectif la réussite de tous par une élévation des niveaux de qualification à même de permettre une insertion sociale et professionnelle et un épanouissement personnel.

Scolariser la quasi totalité d'une classe d'âge dans nos collèges et lycées, nécessite de leur offrir les moyens de lutter contre les déterminismes sociaux en répondant à cette attente sociale forte :

- assurer de bonnes conditions d'études, y compris en adaptant la taille des groupes classes, en variant les situations d'apprentissage ;
- former des équipes pluri-professionnelles complètes pour faire face aux difficultés de tous ordres à entrer dans les apprentissages ;
- améliorer le cadre de vie et les conditions de travail de tous par la rénovation des bâtiments scolaires et la démocratisation de l'accès à des outils numériques ;
- assurer la sérénité des apprentissages et du temps scolaire par un climat apaisé ;
- mettre en œuvre un fonctionnement des EPLE qui permette aux élèves et aux étudiants d'acquérir expériences et apprentissages citoyens et ouverture sur le monde.

Vouloir construire un projet d'école émancipateur pose la question d'un investissement éducatif de long terme.

Si le métier de CPE a accompagné depuis plus de trente ans la massification du système éducatif français, une étape nouvelle dans un projet démocratique implique la consolidation de son identité professionnelle. Après le référentiel de compétences professionnelles qui en valide la formation, l'actualisation des missions des CPE dans la circulaire du 10 Août 2015, a vocation à asseoir durablement le métier dans le champ de l'éducatif et du pédagogique. En effet, le CPE intervient, avec les professeurs et les autres personnels, au sein d'équipes pluri-professionnelles qui posent des regards croisés et complémentaires sur l'élève, permettant de l'appréhender dans sa globalité. C'est une richesse reconnue par tous les partenaires du système éducatif. A cet égard, nous vous faisons part de l'incompréhension et de la colère des CPE exclus du bénéfice du Pass Éducation.

Mais si l'ambition éducative portée par les textes réglementaires est claire, et même accrue par des sollicitations nouvelles comme en témoigne la circulaire de rentrée, quatre problèmes majeurs nécessitent un changement d'orientation immédiat : l'absence de créations d'emploi de CPE, l'absence de revalorisation de leur carrière, l'absence d'amélioration de leurs conditions de travail et des équipes de vie scolaire insuffisamment dotées. Ainsi, le budget 2016 ne compte aucune création de postes de CPE. Il est pourtant plus que temps de poser la question de l'adéquation entre les objectifs élargis qui sont assignés à la fonction et les effectifs d'élèves à suivre car le constat est sans appel : des collèges restent encore sans poste de CPE quand d'autres accueillent un seul CPE pour plus de 600 élèves. Les lycées, qui voient leurs effectifs augmenter, hébergent souvent des internes et sont confrontés à des problématiques de vie scolaire aiguës (absentéisme, décrochage, violence, anomie scolaire...).

L'analyse menée par le SNES-FSU à partir de la réalité des établissements montre que ce sont à minima 740 postes qu'il faudrait immédiatement créer, première étape d'une programmation pluriannuelle de recrutements qui permette de porter à 20 000 environ le nombre de CPE.

Au-delà d'un rapprochement progressif avec la catégorie des professeurs certifiés (augmentation de l'indemnité forfaitaire à la hauteur de la part fixe de l'ISOE et alignement du ratio d'accès à la hors classe), le métier de CPE attend une reconnaissance qui doit s'incarner dans un parcours de carrière enrichi. L'accès à une agrégation d'éducation le permettrait, à la fois en reconnaissant au métier un haut niveau d'expertise au corpus universitaire institué (MEEF), et en alimentant la formation initiale et continue. Elle ouvrirait la voie à la nécessaire création d'un corps d'inspection spécifique d'éducation.

Sur le plan de l'amélioration des conditions de travail, malgré les clarifications apportés par la nouvelle circulaire de missions, des points de tensions sur l'application de l'Aménagement et de la Réduction du Temps de Travail des CPE perdurent. La charge de travail conséquente et les fonctions nécessairement très transversales qu'occupent les CPE impliquent une reconnaissance concrète notamment en termes de modalités de rattrapage des dépassements exceptionnels. Une intervention en direction des corps d'inspection et des chefs d'établissements en ce sens permettrait de lever les malentendus qui demeurent afin que le temps de travail des CPE se traduise partout en cycle hebdomadaire de travail de 35 heures inscrites à leur emploi du temps. Outre la stabilisation des missions dans le champ éducatif et pédagogique, c'était la volonté du ministère lors des chantiers métiers. Cette réflexion doit se poursuivre à l'évidence pour les CPE.

La perspective d'une « refondation » s'apprécie aussi dans l'amélioration de la situation des personnels qui œuvrent au service public d'éducation. Pour les CPE, elle se doit se traduire dans les trois dimensions : des attendus professionnels clairement identifiés, rendus atteignables par des créations de poste enfin à hauteur des enjeux éducatifs, un métier reconnu et revalorisé.

Convaincus de notre ambition commune d'une école de la réussite pour tous, nous vous adressons, Madame La Ministre, l'expression de notre dévouement au service de l'Éducation Nationale

Xavier MARAND

Valérie HERAUT

Olivier RALUY